

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mai 2007

L'an deux mille sept, le 10 mai, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Ste Agathe la Bouteresse, sous la présidence de **M. Pierre DURRIS Président.**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 30 avril 2007

Présents avec pouvoir de vote : 33

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUNON (suppléante sans pouvoir de vote)

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEET, René FRERY, Thierry LEMAITRE, Magali MASSARD, Bernard CHAPELON

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL,

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, André MARCHAND, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : André THEVENET

Sainte Foy Saint Sulpice : Mickaël MIOMANDRE (suppléant)

Trelins : Pierre DURRIS, René COUTURIER, Gilles PASCAL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Marcel FAYON, Evelyne GAUMON, Christian MASSACRIER, Michel MENUT, Bernard MIGEON, Joseph PICON (Boën), Etienne PONTET, Georgette LEFEBVRE (Bussy-Albieux), Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Jacques ZANTEDESCHI, Henri DURAND (Marcilly le Châtel), Estelle GUILLAUME (Saint Etienne Le Molard), Philippe ESSERTEL, Alexandra GROS (Saint-Sixte), Jean-Luc SOUZY (Ste Foy St Sulpice)

M. le Maire de Ste Agathe la Bouteresse accueille les participants dans la salle des fêtes de sa commune. M. le Président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 5 avril 2007

M. le Président soumet le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 5 avril 2007 à Montverdu joint à la convocation du présent conseil. M. le Maire de Sail demande que soit précisé qu'il n'a pas été le seul à intervenir sur le dossier Culture 2000. Cette remarque sera intégrée au compte-rendu qui est approuvé sans autre modification.

2. Information sur la mise en place du nouveau marché de collecte des déchets ménagers

M. le Président précise que ce dossier non inscrit à l'ordre du jour lui a semblé nécessaire pour faire le point sur les conditions de mise en place de ce nouveau marché et remercie Fred Marteil de sa présence. M. le Président, conscient des tâtonnements constatés au démarrage de ce marché, insiste sur la nécessaire solidarité qui devrait s'exercer sur ce dossier comme sur tous les autres d'ailleurs. Les réactions de certains administrés, mais surtout de certains élus ne sont pas acceptables. M. le Président précise qu'il a rédigé un communiqué de presse remis en séance aux journalistes présents, qu'il remercie, et qui sera distribué à toutes les communes. M. le Président précise que les entreprises VEOLIA, chargée de la collecte, et QUADRIA, chargée de la fabrication et de la livraison des caissettes, ont toutes deux été rencontrées.

Les principales remarques des membres de l'assemblée sont les suivantes :

- le planning des collectes n'est pas respecté
- certains secteurs ont été oubliés dans les tournées
- certains points de regroupement posent problème à des administrés à mobilité réduite
- la distribution des caissettes n'est pas jugée satisfaisante
- le rôle des mairies dans la distribution des caissettes et les problèmes d'approvisionnement en caissettes de ces dernières
- les bacs 4 roues et les bacs ordures ménagères encore non livrés pour les points de regroupement posent problème
- des administrés demandent à pouvoir se doter de bac sélectif
- les résidences secondaires

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mai 2007

Avant de céder la parole à Fred Marteil, M. le Président précise qu'une réunion de bureau est programmée le jeudi 24 mai à 20h30 et qu'elle sera consacrée au nouveau marché : tournées, points de regroupement... Il souligne par ailleurs que certes notre secteur connaît des soucis de mise en œuvre, mais que la situation n'est pas propre à notre territoire. M. le 2^{ème} Vice-président souhaite également rappeler que ce qui était appliqué avec l'ancien marché qui s'est finalement appliqué sur une durée de 7 ans ne peut plus systématiquement l'être pour cette nouvelle période 2007-2013 avec le respect des réglementations entrées en vigueur depuis.

Fred Marteil apporte alors les éléments d'information suivants :

- la distribution des caissettes s'est faite sur la base de la liste établie à partir des factures ordures ménagères de 2006
- un 1^{er} avis de passage était laissé à l'administré absent lui précisant le jour du 2^{ème} passage, l'administré avait alors la possibilité de préciser le lieu où il souhaitait que soit laissée la caissette s'il savait ne pas pouvoir être présent le jour du 2^{ème} passage
- un 2^{ème} avis de passage était ensuite laissé à l'administré absent lui précisant qu'il devrait récupérer son matériel de tri en Mairie
- à ce jour 83% des caissettes ont été distribuées
- dans les caissettes se trouvent également un rouleau de 26 sacs pour le tri et les outils de communication
- des rouleaux de sacs supplémentaires seront mis en dépôt en mairie pour permettre de se réapprovisionner : une liste des administrés venant chercher des rouleaux supplémentaires sera dressée pour éviter les abus
- il est précisé que la livraison des sacs étant intervenue tardivement (l'attribution de ce lot ayant d'abord été infructueux avait en effet pris du retard), la distribution des caissettes a commencé sur Boën (uniquement) sans rouleau de sacs à l'intérieur. Les administrés concernés peuvent venir en Mairie de Boën récupérer leurs sacs.
- les bacs de collecte des ordures ménagères (commande groupée) seront livrés semaine 20 et 21. Trois points de livraison ont été prévus : 2 à Boën, 1 à Sail. Des rendez-vous seront pris avec les communes pour leur permettre d'assurer la redistribution auprès de leurs particuliers, des permanences pourront aussi être organisées.
- les bacs qui seront endommagés lors de la collecte seront changés gratuitement à la charge de l'entreprise et ce, après vérification par le chauffeur et le ripeur (les particuliers concernés seront directement intégrés dans les commandes groupées par la communauté)
- des autorisations de circuler pour les camions sur certaines voies communales doivent être prises par certaines municipalités et envoyées à la communauté pour confirmer les tournées de collecte
- en attendant que tous les bacs 4 roues soient remplacés, l'entreprise assurera un ramassage spécifique de ces bacs. Les bacs 4 roues des communes seront changés par VEOLIA, les bacs 4 roues des particuliers (entreprises, restaurants, hypermarchés) selon le volume supérieur ou non à 1100 l hebdomadaires le seront soit par l'entreprise VEOLIA, soit par le particulier.
- les points d'apport volontaire seront retirés au plus tard dernière semaine de mai / première semaine de juin avec redéploiement des nouveaux lieux d'apport du verre
- 2 des 4 points de collecte du verre sur Montverduin vont être installés début de semaine prochaine.

S'agissant des personnes à mobilité réduite, M. Coudour précise que toutes doivent avoir des aides à domicile qui peuvent leur sortir leurs poubelles comme cela devait déjà être fait précédemment. Il fait part également de l'expérience des points de regroupement sur Cezay qui aujourd'hui donnent toute satisfaction alors que le démarrage avait aussi donné lieu à des plaintes. M. Richard et M. Pradel insistent sur des problèmes de collecte répétés sur leurs communes.

Une discussion s'engage sur la collecte des déchets de certaines entreprises, qui ne peuvent pas être qualifiés de déchets ménagers et de l'opportunité de la mise en place de la redevance spéciale. Cette redevance peut être instituée par vote à intervenir avant le 1^{er} octobre mais sa mise en place ne semble pas suffire à résoudre tous les problèmes. L'étude de sa mise en place devra faire l'objet d'une discussion en commission.

Les caissettes qui seraient détériorées pendant la collecte seront remplacées gratuitement. En revanche, en cas de perte, de vol ou d'achat volontaire, elle sera facturée au prix coûtant à l'administré.

A l'unanimité, le conseil approuve un prix de vente de la caissette à 10 euros TTC, le prix de revient étant de 10,27 euros.

Le prix de vente d'un bac sélectif au particulier devrait avoisiner les 25 euros TTC. S'il y a lieu, et suivant la proposition qui sera faite par le bureau du 24 mai prochain, une délibération pour fixer le prix de vente définitif sera peut-être « raccrochée » au présent conseil.

M. le Président précise qu'une délibération doit être prise pour accepter la moins-value de 5,5 euros HT au marché passé avec Véolia sur la tonne de déchets transférée au centre de tri de Firminy et non à Rilleux. A l'unanimité, le conseil approuve la moins-value au marché.

Par ailleurs, une information est donnée sur la mise en place de la collecte des déchets d'équipements électrique et électronique à la déchèterie depuis 3 semaines. En moyenne une benne par semaine est enlevée. Une affiche est

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mai 2007

donnée à chaque mairie pour l'information des administrés. La fréquentation à la déchèterie est sans cesse croissante avec une prévision de 18 000 à 20 000 entrées pour 2007.

3. Création du poste d'adjoint technique à temps non complet pour le complexe sportif au 1^{er} juillet

M. le Président rappelle que depuis le 1^{er} avril 2006, date de transfert du gymnase construit par la commune de Boën à la communauté de communes, deux agents communaux travaillant exclusivement sur les gymnases ont intégré le personnel communautaire : Mmes Bartholin-Perret et Reynaud, respectivement pour 20h et 22h30 hebdomadaires. Mme Lantillon, quant à elle, y travaille 11h30 par semaine mais intervient sur d'autres bâtiments de la commune et est actuellement stagiaire de la fonction publique. Son intervention au complexe sportif faisait donc l'objet d'une convention entre la commune et la communauté. Cette convention arrive à terme au 30 juin. Il est proposé dans le cadre de la titularisation de Mme Lantillon de l'intégrer au personnel communautaire pour 11h30 à compter du 1^{er} juillet. Elle sera par ailleurs employée par la commune de Boën pour les autres sites où elle intervient. A l'unanimité, le conseil approuve la création du poste.

M. le Président présente par ailleurs le tableau des effectifs de la communauté, qui sera le suivant au 1^{er} juillet :

nom de l'agent	heures travaillées	
BARTHOLIN-PERRET Muriel	20	agent des services techniques
DEVEAUX Valérie	17,5	attaché territorial
DOMERGUE Christine	35	contractuelle
FAYE-CHAZAL Patricia	35	contractuelle
FOURNY Gilles	35	agent des services techniques
GAUDARD Sébastien	30	contractuel
LANTILLON Michelle	11,5	agent des services techniques (à compter du 01/07/07)
MARCOUX Isabelle	32	rédacteur territorial
NOTTIN Dorine	35	agent d'animation
REYNAUD Yvette	22,5	agent des services techniques
VOLDOIRE Denise	35	agent administratif
Soit 11 agents	8,81	en ETP équivalent temps plein
6 agents au siège administratif	5,41	en ETP
5 agents au complexe sportif	3,40	en ETP

4. Structure d'accueil de la petite enfance

Mme la 3^{ème} Vice-Présidente présente les grandes lignes du dossier de consultation, préparé par le maître d'œuvre Kéops architecture. Il est proposé de lancer ce marché de travaux selon la procédure d'un appel d'offres ouverts. Le marché se décompose en 15 lots et il est proposé de retenir les critères de choix suivants pour les offres qui seront faites : 60% prix et 40% valeur technique. Le calendrier proposé permettrait un début des travaux en septembre ou octobre et la durée de chantier prévue est de 7 mois.

A l'unanimité, le conseil approuve le dossier de consultation et la procédure proposée.

M. Coudour demande que les communes soient destinataires de l'avis d'appel public à la concurrence pour faciliter l'information des entreprises locales.

5. Aménagement des futurs locaux de la communauté de communes

M. le Président rappelle la composition du groupe de travail constitué pour réfléchir au projet avec M. Crémonèse maître d'œuvre. Avec Mme Tarit, il rappelle les plans d'aménagement, déjà projetés en conseil du 29 janvier pour l'approbation de la demande de subvention à la DGE, avec les toutes dernières modifications proposées.

Il est proposé de lancer ce marché de travaux selon la procédure d'un appel d'offres ouverts. Le marché se décompose en 8 lots et il est proposé de retenir les critères de choix suivants pour les offres qui seront faites : 60% prix et 40% valeur technique. Le calendrier proposé permettrait un début des travaux en septembre ou octobre et la durée de chantier prévue est de 5 mois.

A l'unanimité, le conseil approuve le dossier de consultation et la procédure proposée.

6. Dossier culture 2000

M. le Président rappelle que devant la nécessité d'avancer rapidement dans la réalisation des 2 actions (paiement avant la fin juillet pour ne pas perdre le bénéfice des 50% de la subvention européenne), le précédent conseil avait donné mandat au bureau communautaire pour choisir en dernier lieu le prestataire pour le plan de gestion du Grand pré et le photographe pour la réalisation du reportage. M. le Président constate que ces réunions de bureau ont permis d'avoir des discussions sereines sur le dossier Culture 2000, sur les objectifs de valorisation de *L'Astrée* et

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mai 2007

les partenariats européens sur le thème de l'arcadie. M. le Président rappelle l'origine de l'acquisition de la parcelle aujourd'hui appelée du grand pré sur la commune de St Etienne le Molard à proximité immédiate de la Bastie d'Urfé.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle le dossier de candidature commun présenté à l'appel à projets Culture 2000 de la Commission de l'Union européenne sur le thème des Arcadies, avec la municipalité de Tégée et la fondation culturelle de Weimar en co-organisateur. Le coût global des actions proposées au financement européen s'élève à 300 000 euros pour un taux d'aide obtenu de 50%. pour couvrir les dépenses de fonctionnement des 3 partenaires, des actions culturelles communes aux 3 et des actions propres à chacun mais aussi l'organisation des ateliers dans chacun des 3 pays. Pour le Pays d'Astrée, cela représente 28 000 euros de frais de coordination, 18 000 euros d'actions communes (dont la rencontre finale en juillet 2007) et 65 000 euros d'actions culturelles. Les 65 000 € prévisionnels d'actions culturelles étaient budgétés comme suit :

- 23 000 € travail d'écriture sur *L'Astrée*
- 20 000 € créations artistiques
- 12 000 € plan d'aménagement du grand pré
- 10 000 € reportage photographique

S'agissant du reportage photographique, un cahier des charges de consultation de photographes a été établi, soumis aux 18 communes et envoyé à 6 photographes ; tous ont répondu avant la date limite fixée au 1^{er} mars 2007 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Ce cahier des charges précisait les besoins : photos artistiques de nos paysages, photos traduisant l'âme des lieux qui devront permettre de saisir une ambiance et de comprendre en quoi ce territoire a été pour Honoré d'Urfé une terre d'Arcadie, dans son roman *L'Astrée*. Il était décomposé en 4 sous-parties :

- 1 – une campagne de prises de vues aériennes ou sur points culminants
- 2 – des campagnes spécifiques pour les sites majeurs de *L'Astrée* et leurs abords
- 3 – une campagne de prises de vue pour chacune des 18 communes de la communauté avec les éléments patrimoniaux distinctifs les plus remarquables, au vu d'une liste prédéterminée
- 4 – une campagne de prises de vue des éléments caractéristiques de notre territoire : vignes, forêt et bois de pins-boulanges, constructions (pisé, pierre), agriculture (élevage), pisciculture, chasse, artisanat, commerce, marchés, artisanat, industrie, vie scolaire, fêtes

La commission d'appel d'offres, bien que non nécessaire, a été réunie les 15 et 29 mars à la demande du Président, pour analyser les propositions reçues. Les propositions ont également été discutées en réunion de bureau communautaire du 19 avril. Il est ainsi proposé de retenir la proposition de M. Jérôme Bernard-Abou, considérée la mieux-disante, pour un montant de 16 813,54 euros TTC. Une subvention complémentaire de la Région dans le cadre du Contrat de Pays a été sollicitée.

S'agissant du plan de gestion pour la parcelle communautaire dite du Grand Pré, un cahier des charges de consultation de bureaux d'études en aménagements paysagers a été établi, et envoyé à 9 bureaux d'études ; tous ont répondu avant la date limite fixée au 1^{er} mars 2007 dont 3 ne souhaitant pas faire de proposition, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. La commission d'appel d'offres, bien que non nécessaire, a été réunie les 15 et 29 mars à la demande du Président, pour analyser les propositions reçues. Les propositions ont également été discutées en réunion de bureau communautaire des 19 et 24 avril. Il est ainsi proposé de retenir la proposition conjointe de M. Fréry pour Arbo Form et de Mme Vanpouille pour Ah-Ah Paysagistes, considérée la mieux-disante, pour un montant de 25 718,78 euros TTC. (le montant sur le diaporama était erroné car provenait d'une base prise en HT et non en TTC et d'une erreur de calcul)

A l'unanimité, le conseil approuve les décisions proposées.

M. le Président précise qu'une présentation à mi-parcours de l'intervention de M. Fréry et Mme Vanpouille devra être faite en bureau communautaire. M. le Maire de Sail insiste sur l'association du bureau à cette étude et rappelle que les délais doivent être respectés par les prestataires retenus. M. le Président demande aux conseillers intéressés par le plan de gestion de se faire connaître auprès de Patricia Faye-Chazal, pour participer au groupe restreint de suivi de cette étude.

7. Environnement : projet de création d'un syndicat d'étude

M. le 2^{ème} Vice-Président présente le projet de création d'un syndicat d'études à l'échelle du Sud Loire et du Montbrisonnais pour réfléchir au traitement des déchets ménagers et assimilés dans la perspective de l'arrêt du site d'enfouissement de Roche la Molière d'ici 10 à 12 ans. Il insiste sur la maîtrise foncière qui devrait être de la responsabilité de la collectivité. Il ne s'agit que d'une simple information, la procédure ayant pris du retard, aucun projet de statut ne nous ayant été soumis depuis la dernière réunion de bureau où ce point avait été mis à l'ordre du jour. M. Chapelon demande que les reliquats de crédits du SETOM syndicat d'étude qui avait été créé à l'échelle du Montbrisonnais et qui est en-cours de dissolution, soient bien intégrés au présent syndicat projeté. M. le Maire de Sail demande si d'autres solutions, plus locales, peuvent être envisagées et se pose la question de l'opportunité d'un tel regroupement d'EPCI.

8. Pôle bois du Haut-Forez

M. le Président précise que lors de la réunion de bureau du 24 avril dernier, M. Etienne Bied-Charreton, Président de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez est venu présenter le pôle bois du Haut Forez. M. le 1^{er} vice Président précise que ce projet, labellisé pôle d'excellence rurale, consiste à produire des bois de qualité répondant aux normes CE : taux de siccité et résistance mécanique. La Communauté des Montagnes du Haut Forez aménagera un site industriel sur la ZA de l'étang qui comprendra une chaufferie bois, des cellules de séchage bois, une instrumentation technique de mesure, une unité de rabotage et une installation de traitement IFH insecticide, fongicide et hydrofuge. Le projet est chiffré actuellement à 2,4 millions d'euros.

Pour gérer le site, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif est constituée pour rassembler acteurs publics et privés : professionnels 1^{ère} et 2^{ème} transformation, propriétaires forestiers, collectivités, ...répartis en collèges. Le capital de cette société sera porté au maximum à 20% par les collectivités. Le capital initial minimum est 200 000 Euros. La part est fixée à 100 Euros. Les membres du bureau ont souhaité prendre part à cette initiative en prenant 5 parts au capital de cette SCIC. M. le Maire de St Laurent Rochefort propose sa candidature pour représenter la Communauté de communes du Pays d'Astrée lors de l'assemblée générale.

A l'unanimité, le conseil approuve la prise de 5 parts au capital social de cette SCIC et désigne M. Gilles Thomas comme représentant de notre communauté.

9. Questions diverses

9.1. Mur d'escalade

M. le Président remercie M. Joliveau et Mme Tarit pour le travail qu'ils font sur ce dossier. M. Joliveau rappelle que tout est mis en œuvre pour limiter les gênes sur l'utilisation sportive et scolaire de notre complexe sportif. Le marché se décompose en 9 lots :

- Lot 1 : conception et réalisation d'une structure artificielle d'escalade (SAE) avec fourniture de 2 000 prises
- Lot 2 : achat et fourniture de 2 500 prises d'escalade
- Lot 3 : création des voies d'escalade
- Lot 4 : acquisition et fourniture de petits matériels d'escalade : cordes, dégaines
- Lot 5 : installation d'un filet de fermeture sur la moitié du terrain
- Lot 6 : fourniture et pose d'une protection du sol sportif avec chariot serveur et panneaux de stockage
- Lot 7 : modification de l'électricité
- Lot 8 : modification du chauffage
- Lot 9 : modification du lieu de stockage de la cage de hand-ball

Les lots 1, 3 et 6 ont été passés selon la procédure négociée. Les autres (2, 4, 5, 7, 8, 9) en procédure adaptée.

A l'issue de la 1^{ère} sélection, la procédure pour les lots 1 et 3 a été stoppée et relancée le 26 avril (publicité dans le BOAMP) sans nombre maximum de candidats admis à soumissionner et avec révision des critères de candidatures. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 mai à 12 heures. Il est proposé de revoir les critères d'éligibilité des offres (qualité technique de l'offre : 40%, prix des prestations : 35% et délais d'exécution : 25%) ainsi que les indemnités de retard. Initialement, les dispositions du CCAG travaux s'appliquaient pour les pénalités de retard, dispositions peu pénalisantes dans notre cas. Ces modifications supposent donc d'approuver le nouveau règlement de consultation et le nouveau CCAP.

Pour ce qui est du lot 6, il est jugé infructueux car aucune des 3 entreprises ayant reçu le CCTP après sélection des candidatures, n'a répondu. Ce lot sera donc relancé ultérieurement en procédure adaptée.

En ce qui concerne les lots passés selon la procédure adaptée, les lots 2 (achat des prises) et 7 (modification de l'électricité) sont soumis au vote du conseil communautaire car les propositions dépassent les 10 000 € H.T.

Ainsi, pour le lot 2, sur les 2 offres reçues, il est proposé de retenir la proposition de Grimpomania (La Rochette - 73) pour un montant de 13 068,75 € H.T.

Pour le lot 7, sur les 4 offres reçues, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Dupin à Feurs, la mieux-disante, pour un montant 9 861 € H.T. (nacelle comprise). Les 3 autres offres sont supérieures à 10 000 € H.T.

Pour les lots passés en procédure adaptée et dont le montant est inférieur à 10 000 € H.T., ont été retenues les entreprises suivantes, dont les prestations proposées et les prix sont conformes à la demande :

- Lot 4 : sur les 3 offres reçues, l'entreprise Grimpomania est celle qui répond le mieux à nos exigences. Le montant global s'élève à 2 724 € HT.
- Lot 5 : Une seule entreprise a répondu : ISD à Marseille (GES) pour un montant de 4 382 € H.T.
- Lot 8 : Une seule entreprise a répondu : E2S à St Etienne pour un montant de 1 430,80 € H.T. (option location nacelle : 487,60 € H.T.).
- Lot 9 : 1 entreprise a répondu au lot 9 : SBS à Champdieu pour un montant 401,98 € H.T.

M. le Président propose donc à l'assemblée de valider l'ensemble des décisions proposées. Le conseil délibère favorablement avec deux abstentions.

9.2. Château de Goutelas

M. le Président informe l'assemblée que le projet d'aménagement du parking est en-cours de réflexion. Il demande si des conseillers sont intéressés pour y participer. M. Thévenet souhaite être associé aux réunions.

9.3. Panneaux d'entrées de territoire

Le bureau du 19 avril avait mandaté l'équipe exécutive président/vice présidents pour le choix du prestataire parmi les entreprises consultées pour la pose de 14 panneaux d'entrée de territoire le long des axes de circulation, sur le périmètre de la communauté. Le choix s'est porté sur l'entreprise JS Concept pour un montant HT de 3 530,10 € pose incluse. La dimension des panneaux est la suivante : 3m de hauteur, 400 x 1400 mm
10 communes sont concernées : Ailleux, Bussy Albieux, Cezay, Marcilly, Marcoux, Montverdun (2), Sail sous Couzan (3), St Etienne le Molard, St Laurent Rochefort, Ste Foy St Supice (2)

9.4. – Ateliers partagés locatifs Champbayard

M. le Président signale à l'assemblée de la signature d'un bail commercial avec l'entreprise Green Clean a été rattachée au conseil du 5 avril dernier pour la location de l'atelier du fond afin de ne pas retarder l'installation de l'entreprise.

9.5. Relais petite enfance- Sylviane BALLET

Mme la 3^{ème} Vice-Présidente informe de l'avenant de 300 euros qu'il est nécessaire de passer avec l'ADMR pour la convention réalisée sur 2006.

9.6. Irrécouvrables OM

M. le Président précise que sur des factures des années 2001 à 2006, 3 181,14 €uros de redevances sont considérées comme irrécouvrables. Il rappelle que 8 000 euros ont été inscrits au budget 2007.

M. Béraud, Receveur, rappelle aux communes tout le soin qu'il y a lieu d'apporter à l'identification des administrés redevables pour éviter des pertes de temps non négligeables dans les recherches d'adresse, les modifications de situation familiale... il rappelle aussi la procédure de relance et de mise en recouvrement.

A l'unanimité, le conseil approuve le montant de redevances à considérer comme irrécouvrables.

M. le Président précise aux membres du conseil que le bulletin d'information de la Communauté de communes qui vient de paraître sera finalement distribué par la société ADREXO et que ce soir, un stock sera donné pour dépôt dans les mairies.

La séance est levée à 23h25. M. le Maire de Ste Agathe invite tous les membres de l'assemblée au vin d'honneur préparé par son équipe municipale.